



Groupement National Multidisciplinaire
de Santé au Travail dans le BTP

PROTOCOLE BRUIT

Rédaction : mars 2014

Mis à jour le 19 septembre 2016

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

I. ENTRETIEN SANTE TRAVAIL

- **Expositions antérieures :**
 - Noter la date des premières expositions ?
 - Pour quel métier ? quel environnement bruyant ?
 - Est-ce que le salarié portait ses EPI ? si oui, lesquels ? Et pour quelles tâches ?
 - Est-ce que des mesures de bruit avaient déjà été réalisées ?

- **Exposition actuelle :**
 - Evaluer l'exposition selon les critères complets du tableau de la [Fiche FAN Bruit – Barème de décision](#)

- **Moyens de protection individuelle existants :**
 - Casque antibruit, bouchons moulés ou jetables ? A disposition ? Portés ?
 - Comment les salariés sont-ils formés au port des Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB) ?
 - L'entreprise s'assure-t-elle que le PICB est bien porté dans les lieux bruyants ?

- **Moyens de protection collective existants**
 - Comment l'exposition au bruit est-elle évaluée ?
 - Comment sont repérés les lieux de travail très bruyants ?
 - Est-ce que les machines sont récentes ou non ?
 - Des encoffrements ont-ils été montés sur les équipements bruyants ?
 - Existe-t-il une installation isolation phonique aux murs, plafonds,... ?

- **Recherche des effets sur la santé :**
 - Antécédent : affections otologiques pré-disposantes ou surdité pré-existante, cardio-vasculaire (ex : HTA), ...
 - Signes fonctionnels : acouphènes, déficit de perception, céphalées
Trouble du sommeil, stress, trouble digestif, trouble de la libido

- **Informations :**

- **Prévention :** Fiche santé *Protections auditives*
- **Modalités du suivi individuel de l'état de santé du salarié :**
 - Examen complémentaire à réaliser : Audiométrie à l'embauche puis selon la [fiche FAN](#) ou selon le protocole mis en place.
 - Prochain suivi en santé travail selon l'agrément accordé mais aussi selon l'avis du médecin du travail
 - Informé de la possibilité de visite occasionnelle à la demande du salarié à tout moment
- [Tableau MP : n°42](#) (régime général)

II. ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION PRIMAIRE REALISEES PAR L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Sessions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises
- Réalisation ou mise à jour de la fiche d'entreprise
- Aide, conseil à l'évaluation des risques et la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques
- Métrologie Bruit

III. DOCUMENTS DE REFERENCE

- RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES : Pas de recommandation de l'HAS
- AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES / OUTILS :
 - www.forsapre.fr :
 - Fiche [FAN](#) : [Bruit](#)
 - Fiches [FAST](#)
 - Fiche santé : [Protections auditives](#)
 - www.preventionbtp.fr
 - www.inrs.fr